Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260512-20260543-DE

République Française
**Commune de Berric**

Département du Morbihan

2026 - 543

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12/05/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 17 | 19 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 19 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 18/05/2026
Et Publication du : 18/05/2026

L'an 2026, le 12 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2026.

**Présents** : M. GRIGNON Michel, Maire, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia, M. RAULT Lucien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FRAGNAUD Hélène à M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine à Mme KERVICHE Soazic

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TOUBLANT Alexia

## 2026-05-43 – Convention de mise à disposition de l'étang

L'adjoint aux Associations présente le projet de convention détaillant les conditions de mise à disposition de l'étang et ses abords à l'association Les Amis de l'Etang.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :
- approuver la convention de mise à disposition de l'étang et de ses abords au profit de l'association « Les Amis de l'Étang », telle que présentée ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/05/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

MAIRIE DE BERRIC 56 (Morbihan)